

LACS DES 15 SOLS SAISON 2026

TEL Fine Gaule: 06 75 80 82 03

Site : <http://www.finegauleblagnac.fr>

espace adhérents : voir tampon au dos de la carte de pêche, pour login et mot de passe

Prix des cartes :

Le prix des cartes : 45 euros plein tarif, Blagnacais : 40 euros

Conjoint : 25 euros

16-18 ans : 20 euros

Gratuit pour les moins de 16 ans (Carte gratuite obligatoire à prendre au club)

20 euros à partir du 1^{er} octobre

10 euros pour les cartes à la journée

10 euros pour les week-ends truites pour les adultes et les enfants (carte Fine Gaule obligatoire)

Les -16 ans doivent être accompagnés par une personne majeure responsable.

Assurance responsabilité civile obligatoire pour les adhérents.

Toute action de pêche, écrevisses comprises, est soumise à l'obtention de la carte annuelle ou journalière.

Les contrôles sont effectués par le garde et les responsables désignés par le Conseil d'Administration.

PECHE A LA TRUITE 10€

10 truites maximum le samedi matin, 10 truites maximum le samedi après-midi.

Le dimanche, deux cannes autorisées, prises illimitées.

Pêche interdite à partir du lâcher de truites, dans le lac où le lâcher de truites aura lieu, jusqu'au samedi de la pêche.

Tout pêcheur hors association peut, une fois par an, participer à un lâcher de truites pour 20€.

Amorçage interdit le samedi, autorisé le dimanche sauf asticots

Casse-croûte uniquement le samedi matin des lâchers à 07h30.

Places numérotées par tirage au sort. **Cuillères interdites le week-end des lâchers.**

Début de pêche le samedi matin au coup de pétard. Possibilité de changer de poste au deuxième coup de pétard à 11 heures. **Dans ce cas, par civisme, lors d'un changement, respecter un pêcheur par poste (sauf accord).**

Chaque pêcheur doit se renseigner au préalable le vendredi, pour savoir si le lâcher de truites est maintenu, en consultant le site internet de la Fine Gaule ou en appelant par téléphone le club.

Un pêcheur qui a pris dix truites doit quitter son poste le samedi matin.

Dates des lâchers de truites 2026 :

- 17 et 18 Janvier
- 14 et 15 février
- 14 et 15 Mars (ouverture de la pêche à la truite)
- 7 et 8 Novembre
- 28 et 29 Novembre
- 12 et 13 décembre

Manifestations annuelles

Concours de blancs

- Samedi 16 Mai concours de blancs
- Samedi 15 août concours du ragondin
- Samedi 22 août. Concours Hommage Christophe Maylin. Concours ouvert

- à tout le monde
- Samedi 26 septembre. Concours et repas
- Un concours en américaine sera organisé dans l'année. Date à définir.

Places numérotées, amorçage 8H15, pêche 8H30-11H30

Une canne, un hameçon, amorçage et appâts libres

Fouillis et vers de vase interdits

Inscription une semaine avant

Pêche au feeder interdite.

Trophée du petit bouchon

- Samedi 19 septembre

Concours de Nuit

- Du vendredi 27 juin à 20H au samedi 28 juin à 08H00

Places numérotées, appâts libres, 2 cannes par pêcheur.

Inscription deux semaines avant

Pêche avec feeder interdite.

Une canne avec un bouchon équipé d'un starlite obligatoire

Fouillis et vers de vase interdit

Assemblée Générale

- prévue le dimanche 13 Décembre.

Pêche aux carnassiers :

Les dates d'ouverture et de fermeture seront déterminées par le bureau ultérieurement.

Taille des carnassiers :

* Brochet = 50 cm * Sandre = 50 cm * Black Bass = 35 cm

2 carnassiers maximum par jour

Généralités

- 3 cannes par pêcheur
- Le poste de pêche ne doit pas excéder 10 mètres dans le même lac.
- Interdiction de pêcher dans deux lacs différents en même temps
- Interdiction de pénétrer dans l'eau pour pêcher
- La pêche est autorisée suivant les horaires affichés au club house.
- Pêche de nuit interdite même pour la carpe, sauf accord préalable du garde.
- Hameçons sans ardillon obligatoires pour la carpe.
- **Les carassins, carpes, tanches doivent être systématiquement remis à l'eau en fin de pêche, sur tous les lacs. Bourriches tolérées pendant l'action de pêche.**

LES LACS SONT A TOUS.

Veillez à leur conserver un aspect propre et bien tenu pour le plaisir de tous.

Le portail doit impérativement être refermé après votre passage.

En cas de problème, voir le garde ou les membres du bureau.

Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter le lieu de pêche. En cas de récidive, une mesure d'exclusion définitive pourra être envisagée.

Il est précisé que toute personne qui, par ses propos ou son attitude, discréditerait l'association ou troublerait l'ordre public, se verrait exclue de l'association.

Le bureau se réserve le droit en cas de nécessité d'apporter, en cours d'année, des modifications au règlement.